



HAL
open science

DÉMOGRAPHIE ET RUPTURE STRATÉGIQUE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. DÉMOGRAPHIE ET RUPTURE STRATÉGIQUE. Etudes de l'IRSEM, 2017, 48, pp.125-152. halshs-01477199

HAL Id: halshs-01477199

<https://shs.hal.science/halshs-01477199>

Submitted on 27 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉMOGRAPHIE ET RUPTURE STRATÉGIQUE

Par le Recteur Gérard-François DUMONT

Professeur de démographie politique à l'Université Paris IV-Sorbonne

Dans les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale, avec l'existence de l'arme nucléaire, l'analyse stratégique s'est largement référée à ce critère. Elle avait tendance à se réduire à une dichotomie consistant à distinguer les pays possédant le feu nucléaire, les seuls considérés comme puissants, et les autres. Et, parmi les premiers, deux, les États-Unis et l'URSS, possédaient un armement nucléaire particulièrement développé, avec un nombre considérable de têtes nucléaires : c'étaient les « deux grands ». D'un point de vue stratégique, les autres pays semblaient ne guère compter, et de facto, contraints de se ranger derrière l'une ou l'autre des deux grandes puissances nucléaires. Privilégiant le facteur militaire, l'analyse stratégique se résumait à une dualité. Aussi négligeait-elle l'importance des autres variables stratégiques, comme les ressources exploitables du sol ou du sous-sol, les structures institutionnelles, les paramètres politico-sociaux, la géographie culturelle et religieuse ou les réalités et les évolutions démographiques.

Or, les faits ont balayé la pertinence de cette tendance à limiter l'examen stratégique à la possession de l'arme nucléaire. L'histoire ayant montré, à la fin des années 1980, qu'un pays pouvait posséder cette arme tout en se décomposant de l'intérieur, chacun a réalisé que la compréhension des réalités stratégiques passait par la prise en compte de tous ses paramètres explicatifs. Parmi ceux-ci, les paramètres démographiques sont-ils incontournables ? Pour répondre à cette question, montrons d'abord que ces derniers ont exercé des effets contribuant à des ruptures stratégiques⁸⁷ dans le passé. Pourraient-ils toutefois devenir neutres dans le futur ? Certainement pas. Bien au contraire, ils permettent de porter l'éclairage sur de probables ruptures stratégiques futures, comme nous le verrons dans une seconde partie.

⁸⁷ Nous choisissons ici de définir une rupture stratégique comme un renversement de rapports de force par rapport à la situation qui aurait été constatée si les tendances lourdes initiales s'étaient prolongées, donc vérifiées.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'HISTOIRE : LA DÉMOGRAPHIE CO-ACTRICE DES RUPTURES STRATÉGIQUES

L'histoire enseigne que les ruptures stratégiques sont plurifactorielles. Cela signifie que les réalités et évolutions démographiques ne peuvent, à elles seules, les expliquer. Mais cela n'exclut nullement la démographie comme l'un des éléments de causalité des ruptures stratégiques. Présentons d'abord des exemples historiques montrant combien la démographie est co-actrice de ruptures stratégiques. Nous montrerons ensuite que la négliger conduit à l'incapacité d'anticiper les ruptures stratégiques.

Parmi les nombreux exemples historiques, référons-nous, en nous limitant à l'histoire contemporaine, à certaines des dix lois de la démographie politique que j'ai pu théoriser (Dumont, 2007a) : « loi du différentiel », « loi de repoussement » et « loi des groupes humains ».

L'une des ruptures stratégiques majeures est venue de la décolonisation. Or, toutes les décolonisations du XX^e siècle s'éclairent par la loi du différentiel, c'est-à-dire des différences d'évolution démographique entre des pays ou des territoires, en l'espèce entre le peuplement des pays impériaux et celui de leurs colonies.

Différentiel principalement naturel et rupture stratégique

L'Algérie, dont l'historienne américaine Gillian Weiss a montré comment l'esclavage d'Européens au Maghreb a finalement conduit la France à la coloniser (Weiss, 2014), fournit une illustration. Après des siècles d'affrontements en Méditerranée, en 1830⁸⁸, la France de Charles X envoie une flotte en Méditerranée qui, pour contenir la piraterie, doit aller s'assurer le contrôle du port d'Alger, a priori sans volonté de colonisation. Mais cette dernière se trouve finalement mise en œuvre dans un contexte démographique différencié.

Lors du premier dénombrement de la population de l'Algérie dans les années 1840, les effectifs des musulmans, donc non compris les juifs, présents depuis des siècles, ni les Européens, à la présence récente, sont

⁸⁸ Un monument présent sur la plage des Morillons à Toulon commémore ce départ.

estimés à 2,028 millions d'habitants, alors que la France métropolitaine compte 36 millions d'habitants. Cette population musulmane de l'Algérie n'augmente guère, en raison d'une forte mortalité, d'une médecine qui n'a pas évolué et de mauvaises conditions sanitaires, tandis que l'accroissement démographique de la France, même s'il est modeste par rapport à celui des autres pays européens, est positif.

Dans les premières décennies de la colonisation, l'accroissement démographique naturel de l'Algérie est quasi nul. Certes, dans certains territoires, les techniques transmises par la France permettent le recul de la mortalité et une croissance du mouvement naturel, mais différents événements jouent en sens contraire. Ainsi l'Algérie connaît-elle, comme au fil des siècles précédents, une série de calamités entre les dénombrements de 1866 à 1872 : épidémie de choléra en 1867, famine en 1868, typhus en 1869 et 1872. Ces importantes surmortalités se trouvent complétées par celles dues à la résistance et aux révoltes, comme le soulèvement de 1871, suivi d'une répression. Dans les trois premiers quarts du XIX^e siècle, l'accroissement naturel de l'Algérie est donc, au mieux, très faible, même s'il est parfois significatif sur telle ou telle partie du territoire où la France installe des aménagements propices aux conditions sanitaires et au progrès économique. Par exemple, les grands travaux entrepris dans la Mitidja (drainages et aménagements, assèchement de marais), réalisés à des fins de production agricole, concourent localement, en assainissant les terres, à un début de baisse de la mortalité.

Puis, dans le dernier quart du XIX^e siècle, en dépit de la surmortalité due à certains épisodes meurtriers de la conquête coloniale et à des réactions militaires aux insurrections, la population musulmane commence à croître. Cette augmentation s'explique par l'amélioration des conditions sanitaires, en partie grâce à l'aménagement du territoire, même si l'écart d'espérance de vie avec les populations d'origine européenne demeure élevé, notamment en raison de pratiques hygiéniques différentes. Puis la baisse de la mortalité des musulmans devient générale. D'une part, l'administration coloniale assure la « paix civile », le déroulement normal des transactions courantes, et facilite en conséquence la croissance de la production agricole des régions potentiellement excédentaires en assurant des débouchés. La nutrition et la régularité des approvisionnements s'améliorent : la dernière famine algérienne connue date de 1867. D'autre part, à partir de 1890, l'administration française multiplie les vaccinations et forme des sages-femmes qui remplacent les matrones.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

Au XX^e siècle, la France accentue la diffusion des techniques médicales. Certes, la mobilisation des Algériens dans la Première Guerre mondiale provoque une surmortalité : 26 150 Algériens musulmans et 12 000 Français d'Algérie. Ensuite, dans ces années 1920, le taux d'accroissement naturel de l'Algérie s'installe continûment au-dessus de 1 % puis dépasse 2 % dans les années 1930. Sur l'ensemble du territoire algérien, les famines chroniques comme les grandes épidémies disparaissent et la baisse des taux de mortalité se poursuit. L'Algérie s'installe dans la transition démographique⁸⁹. Comme dans les autres pays du Sud, les causes de la baisse de la mortalité sont, pour l'essentiel, exogènes. En effet, la conception, la décision, et une bonne part de l'exécution des actions à l'origine de la baisse de la mortalité sont le fait de Français. Dans le même temps, pour les musulmans algériens, la scolarisation, le travail des hommes, et encore moins celui des femmes, n'évoluent guère. Les déterminants du lien entre baisse de la mortalité et de la fécondité ne peuvent donc exercer d'effets et la fécondité reste au niveau élevé de l'ancien régime démographique, soit environ 6 à 8 enfants par femme. En outre, le comportement des populations musulmanes et européennes entretient l'isolement de la première, comme l'illustre, par exemple, le régime de l'indigénat, conséquence du fait que les musulmans algériens, contrairement aux juifs algériens, ont refusé dans les années 1860 la naturalisation française qui leur était proposée.

En raison de la baisse de la mortalité, le taux de natalité des musulmans algériens s'accroît mécaniquement sous l'effet d'une meilleure fertilité permise par la fin des épidémies et d'une augmentation du pourcentage des femmes en âge fécond dans la population totale, compte tenu des moindres mortalités maternelle et infanto-adolescente. Le différentiel entre l'Algérie, plus précisément les musulmans algériens, et la France s'inverse. Au milieu du XIX^e siècle, l'Algérie était en stagnation démographique alors que la France profitait de la baisse de la mortalité – et d'apports migratoires – pour accroître sa population malgré une fécondité moindre. Dans cette première moitié du XX^e siècle, les musulmans d'Algérie, installés dans la première étape de la transition démographique⁹⁰, enregistrent

⁸⁹ Période de durée et d'intensité variables (elle multiplie les effectifs de la population de deux à plus de sept), pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité.

⁹⁰ Au cours de laquelle le taux de mortalité baisse tandis que le taux de natalité

une forte croissance naturelle tandis que la France, sous les effets de la Première Guerre mondiale et d'une faible fécondité, connaît une langueur démographique.

Ensuite, au fil des décennies, le différentiel, après s'être inversé au profit de l'Algérie, devient un élément favorable à la marche vers l'indépendance. Or, le maintien des départements algériens dans la République française aurait supposé des investissements publics encore plus massifs privilégiant les départements algériens. Alfred Sauvy, rappelant ses analyses de l'époque, précisait qu'il avait souhaité exposer au général de Gaulle, dès le printemps 1954, donc avant le déclenchement de la guerre d'Algérie (novembre 1954), le dilemme suivant : « ou bien nous élevons les Africains du Nord à notre niveau (ce qui suppose des efforts considérables à entreprendre), ou bien nous devons leur rendre la liberté » (Sauvy, 1972 : 199).

Dans les années 1950, un double différentiel démographique ne cesse de s'accroître : l'un entre le croît naturel des musulmans et des Européens d'Algérie, l'autre entre le croît naturel en Algérie et en France métropolitaine. À la même période, la population musulmane de l'Algérie s'approche des dix millions. Elle enregistre un taux annuel de croissance de 2 %, annonçant un doublement en trente-cinq ans, et sans doute davantage en raison des progrès en cours contre la mortalité⁹¹. Sa croissance est le triple de celle de la France métropolitaine. Avec des différentiels démographiques aussi importants, l'indépendance s'inscrit dans les courbes démographiques.

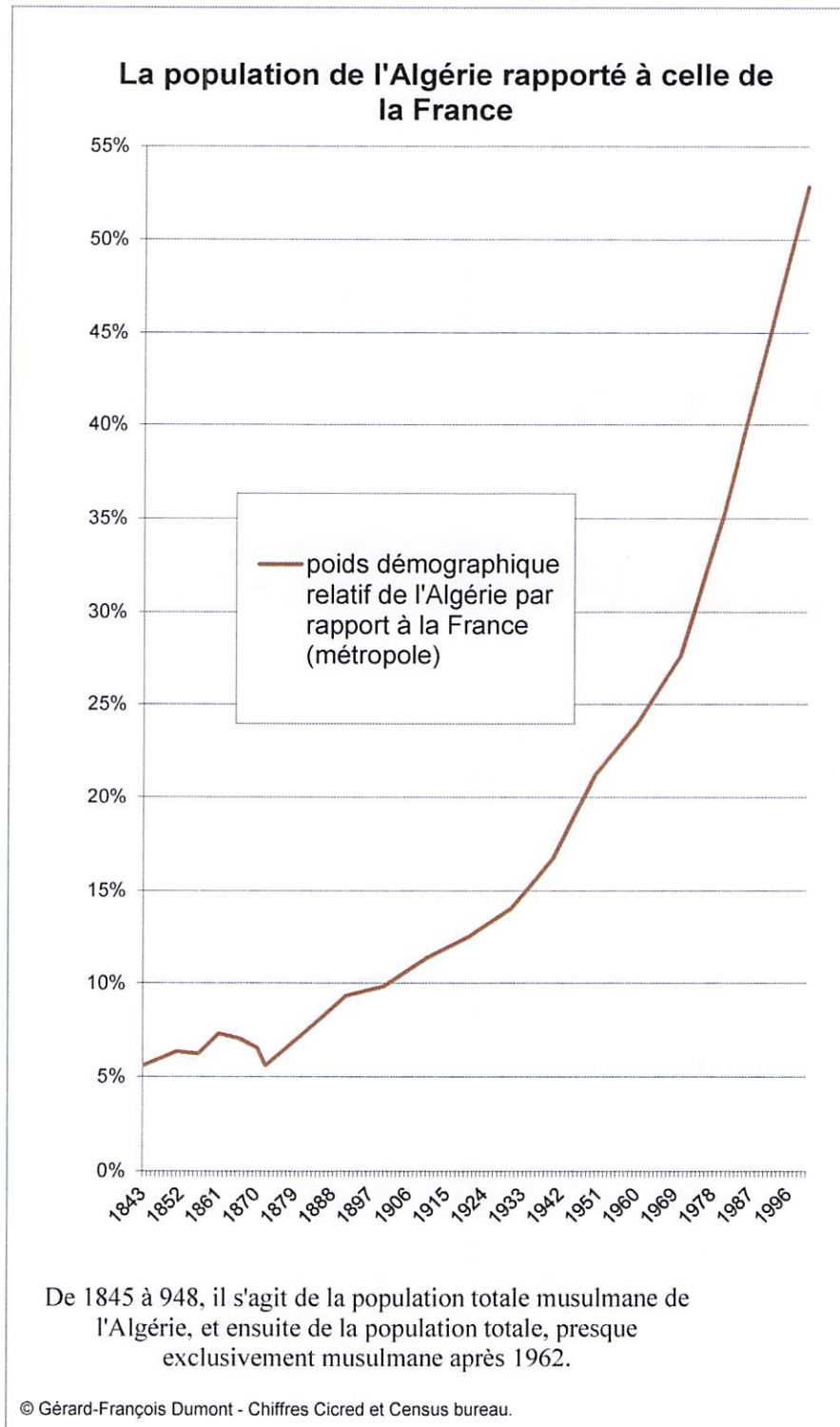
Au XIX^e siècle, la différence démographique entre la France et l'Algérie, largement défavorable à cette dernière, a facilité la colonisation, dans un rapport de nombre d'habitants de 18 à 1 (en ne comptant que les musulmans) à l'origine. S'inversant à compter de la fin du XIX^e siècle, le différentiel de croissance démographique est devenu ensuite de plus en plus favorable à l'Algérie. Le rapport des populations a été divisé par quatre, passant de 4,7 à 1 en 1950, tandis que les indicateurs des régimes démographiques annonçaient la poursuite de cette baisse.

demeure élevé.

⁹¹ Effectivement, la population musulmane de l'Algérie a presque triplé en trente-cinq ans, passant de 10,9 millions d'habitants en 1960 à 28,4 millions en 1995.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

Ainsi, un différentiel de dynamique démographique participe d'une rupture stratégique : rendre inéluctable la décolonisation et l'indépendance de l'Algérie, même si la date précise de cette rupture dépend d'autres éléments. Un processus semblable est constaté de par le monde dans toutes les anciennes terres coloniales⁹².



⁹² Même s'il faut citer l'exception mahoraise ; cf. Dumont, 2005b.

Outre la décolonisation, l'histoire contemporaine a enregistré une autre rupture stratégique avec l'arrivée d'une nouvelle puissance auparavant inexistante : les États-Unis d'Amérique.

Double différentiel et naissance d'une nouvelle puissance

La naissance de cette puissance au XIX^e siècle tient notamment à ses différentiels naturel et migratoire avec l'Europe. En 1800, la population des États-Unis est estimée à moins de 5,3 millions d'habitants, selon le deuxième recensement décennal. Ce chiffre, équivalent à la population de l'Irlande, est nettement inférieur au nombre d'habitants de chacun des pays les plus peuplés de la moitié occidentale de l'Europe, soit, dans l'ordre décroissant, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni⁹³. Avec moins d'un demi pour cent de la population dans le monde, les États-Unis sont un nain démographique. Et personne n'envisage que la jeune démocratie américaine puisse un jour devenir une « république impériale », selon la formule de Raymond Aron, ce qui va pourtant arriver, sous le double effet d'une croissance naturelle supérieure à celle de l'Europe et d'un accroissement migratoire inverse.

En effet, au XIX^e siècle, l'émigration européenne s'oriente essentiellement vers les États-Unis. Le pourcentage des habitants des États-Unis nés à l'étranger dépasse 10 % dans les années 1850 et reste au-dessus de ce pourcentage jusque dans les années 1930⁹⁴. Un différentiel migratoire considérable existe donc entre les États-Unis, pays d'immigration, et une région d'émigration, l'Europe.

Dans le même temps, les États-Unis profitent de la transition démographique. La croissance naturelle de ces populations d'origine anglo-saxonne demeure importante sous l'effet de deux facteurs complémentaires. La fécondité est relativement élevée, compte tenu des comportements procréateurs des couples, mais aussi d'un bon niveau de fertilité, cohérent avec des taux de survie généralement supérieurs à ceux de l'Angleterre. En effet, la mortalité aux États-Unis est relativement faible car l'espérance de

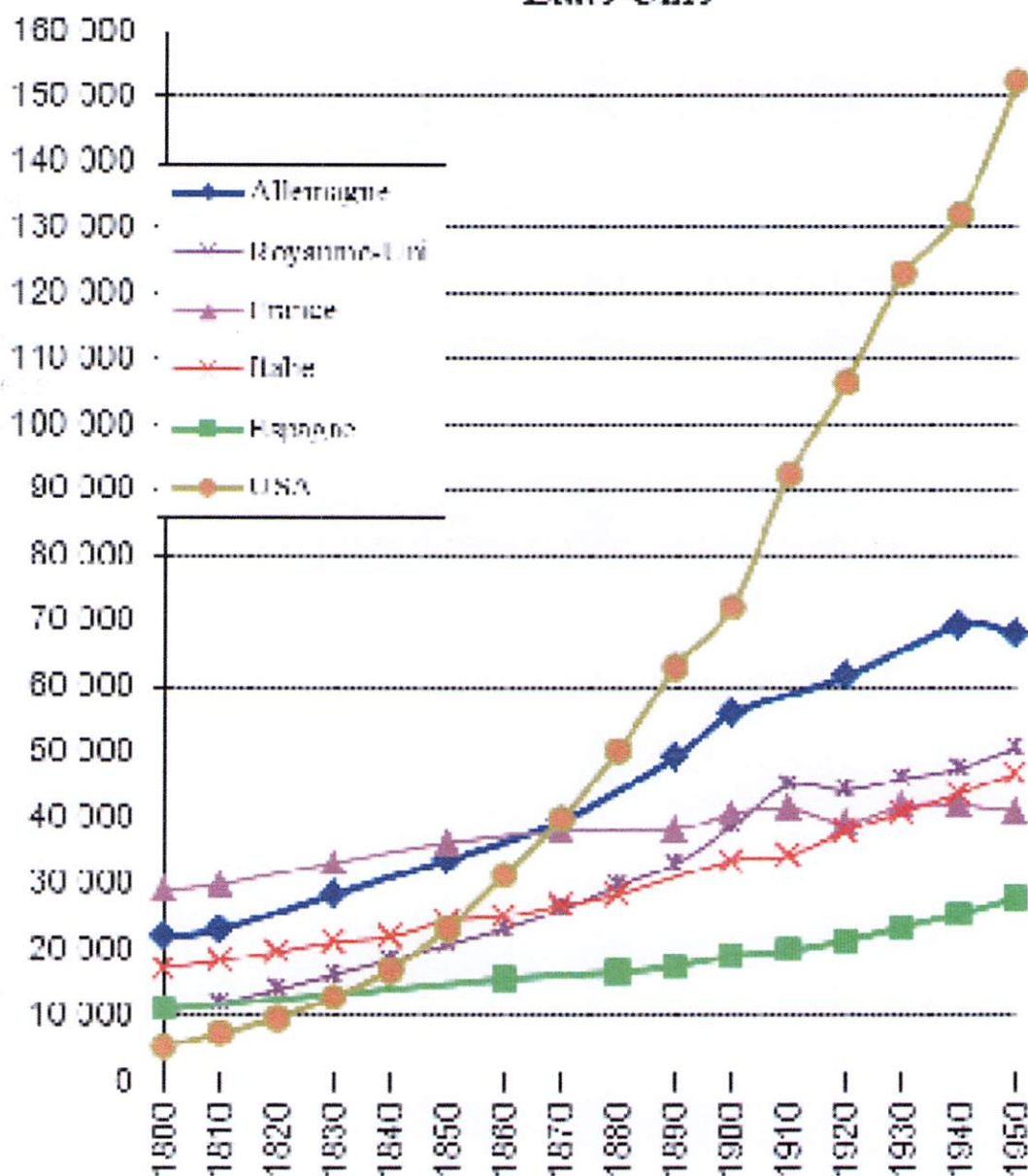
⁹³ Considérés dans leurs frontières actuelles.

⁹⁴ Elizabeth M. Grieco, Eric Jensen *et al.*, *The Size, Place of Birth, and Geographic Distribution of the Foreign-Born Population in the United States: 1960 to 2010*, 96, United States Census Bureau, octobre 2012.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

vie y est supérieure à celle des Européens pour diverses raisons, comme l'existence de sources plus généreuses d'eau potable (sauf dans certaines colonies, comme le Chesapeake, où peut se développer la malaria) et une alimentation en général meilleure. En outre, les immigrants aux États-Unis sont des populations sans doute plus résistantes parce que les personnes les plus faibles n'entreprennent pas un voyage transatlantique ou même décèdent au cours de la longue traversée. En définitive, bien que l'Europe ait un taux d'accroissement naturel élevé, celui des États-Unis l'est encore plus.

Les populations de cinq pays européens et des États-Unis



© Gérard-François
Dumont

Effectifs en millions d'habitants sur des territoires
correspondant aux frontières actuelles.

Sous l'effet de leur croissance naturelle et de flux migratoires devenant intenses, en 1850, avec 23,2 millions d'habitants, les États-Unis deviennent plus peuplés que le Royaume-Uni, après avoir dépassé l'Espagne dans les années 1830. Mais ils demeurent toujours moins peuplés que la France, l'Allemagne ou l'Italie.

Puis, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les différentiels migratoire et naturel s'accroissent et la croissance démographique des États-Unis est particulièrement haute, cumulant les effets des vagues migratoires, de la transition démographique et de la fécondité élevée des populations. À la fin des années 1870, les États-Unis relèguent derrière eux l'Allemagne et la France. En 1900, la population des États-Unis dépasse celle du pays européen le plus peuplé, la Russie. Au cours du seul XIX^e siècle, la population des États-Unis s'est multipliée par 14, contre 4 pour le pays européen à la plus forte croissance, le Royaume-Uni, et seulement 1,4 pour la France malthusienne.

Sans leur extraordinaire double différentiel démographique, naturel et migratoire, avec l'Europe, les États-Unis seraient restés un géant par leur territoire, mais un nain politique qui n'aurait pu ni rivaliser avec, ni encore moins se substituer aux puissances européennes.

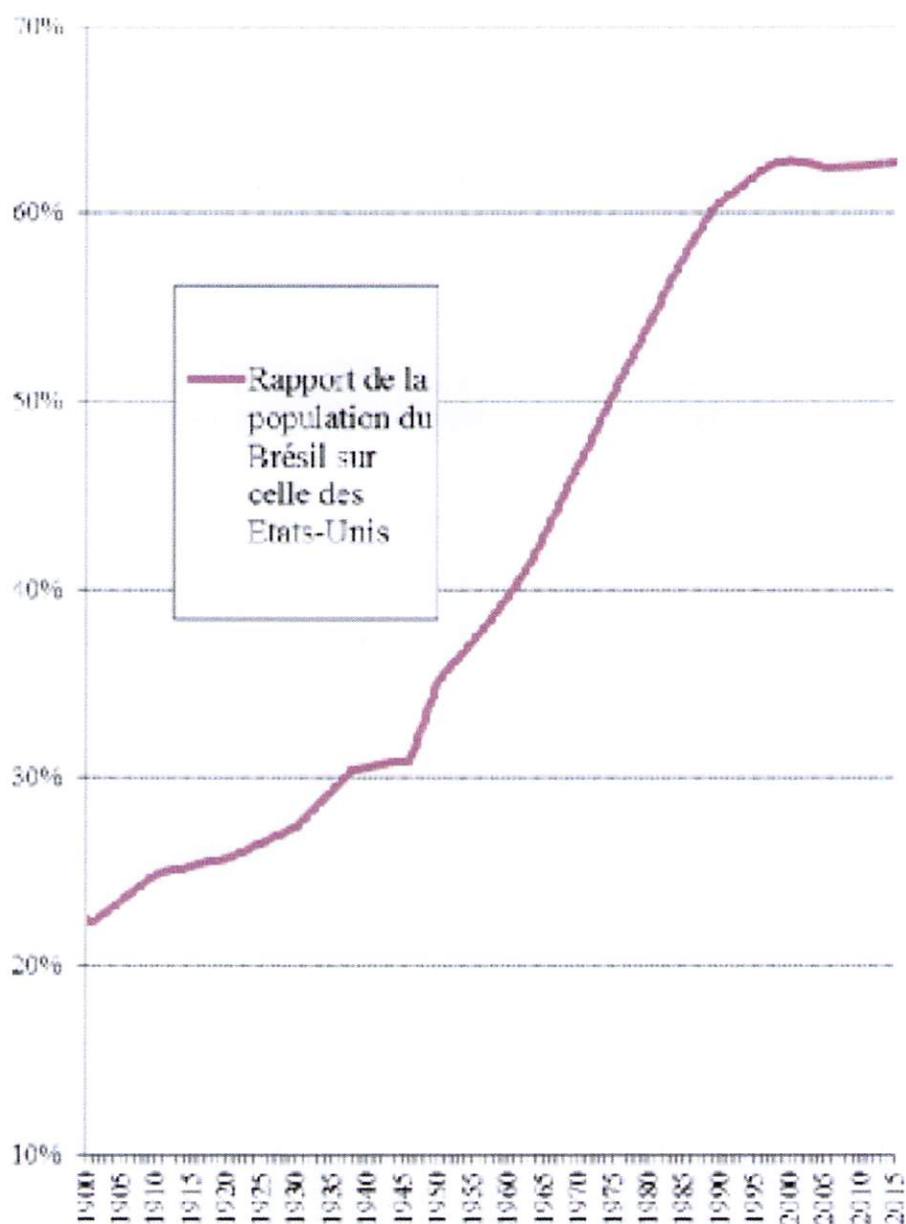
Mais, devenu le troisième pays du monde par le nombre de ses habitants, les États-Unis ont acquis les moyens démographiques leur permettant cette rupture stratégique les promouvant au rang de puissance. Puis, au cours du XX^e siècle, cette puissance s'est trouvée contrariée par un autre différentiel qui a contribué à une rupture stratégique au sein du continent américain.

La fin de la doctrine Monroe, rupture stratégique en Amérique latine

En 1823, le président des États-Unis James Monroe énonce une doctrine selon laquelle l'ensemble de l'Amérique latine, y compris son plus vaste pays, le Brésil, doit être considéré de facto sous protectorat des États-Unis, comme une « arrière-cour » du grand voisin du Nord. À cette date, les États-Unis comptent près de 11 millions d'habitants, le Brésil (Dumont, 2005a) 4,9 et le Mexique encore moins. L'Amérique latine est moins peuplée que l'Amérique du Nord et le reste pendant la première moitié du XX^e siècle. La doctrine Monroe s'applique réellement et l'Europe laisse

faire, d'autant plus que les principaux pays européens qui pourraient se sentir concernés sont le Portugal, avec 3 millions d'habitants en 1830, et l'Espagne, qui se voit démographiquement dépassée par les États-Unis dès

Le poids démographique du Brésil par rapport aux États-Unis



les années 1830. À la fin du XIX^e siècle, les États-Unis sont plus de quatre fois plus peuplés que le Brésil.

Puis, au XX^e siècle, les rapports démographiques évoluent. La croissance démographique de l'Amérique latine, comme de son pays le plus peuplé, le Brésil, devient supérieure à celle des États-Unis et le rapport de la population du Brésil à celle des États-Unis augmente. Au milieu du XX^e siècle, la population de l'Amérique latine devient plus élevée que celle de l'Amérique du Nord. À la fin du XX^e siècle, le Brésil est au cinquième rang dans le classement démographique des pays du monde et son nombre d'habitants équivaut presque aux deux tiers de celui des États-Unis. La doctrine Monroe finit de mourir : les États-Unis ne peuvent plus dicter leur loi à une Amérique latine (Dumont, 2007b) désormais plus peuplée qu'eux. Le Brésil, fort de son poids démographique, peut s'émanciper.

Le 25 septembre 2003 le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, demandent officiellement une réforme des Nations unies et des institutions multilatérales, justifiant leur attitude par le fait qu'ils sont trois démocraties de trois continents et, donc, que leurs dirigeants s'expriment au nom des populations qu'ils représentent. Ils affirment clairement qu'« il est impensable de maintenir le Conseil tel qu'il est, sans représentation des pays en développement » (Amorim, 2003). Le Brésil demande officiellement un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Les États-Unis se taisent car l'éventuelle opposition qu'ils pourraient afficher ne pourrait se justifier. La mort de la doctrine Monroe est donc définitivement actée en 2003. Et, lors de chaque rencontre diplomatique bilatérale, des pays comme la France déclarent qu'ils soutiennent cette demande.

La « loi du différentiel » n'est pas la seule loi de démographie politique montrant que la démographie est co-actrice des ruptures stratégiques. C'est aussi le cas de la « loi du repoussement », liée aux personnes se sentant rejetées de leur territoire d'origine.

Loi du repoussement et rupture stratégique en Europe

Parmi les régimes communistes européens qui ne se sont pas effondrés, examinons le cas de l'Allemagne de l'Est. Dès son installation en 1949 sous le nom de RDA (République démocratique allemande), ce pays a été miné par le « vote avec les pieds », le fait que nombre de ses habitants le fuyaient

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

pour échapper à son régime liberticide. Or, ce « vote avec les pieds » a fini par contribuer à le faire s'effondrer. En dix ans, de 1949 à 1958, plus de trois millions d'Allemands de l'Est ont fui vers la RFA, la plupart via Berlin. Puis, à la suite de la construction du mur de Berlin (Dumont, 2009), pendant 28 ans, le nombre de personnes parvenant à fuir a considérablement diminué, sans jamais interrompre complètement le flux, en dépit du risque d'être tué par la police de RDA.

En 1989, prisonniers derrière le rideau de fer et le mur de Berlin, les Allemands de l'Est ne peuvent toujours plus fuir en masse pour l'Allemagne de l'Ouest, comme avant août 1961. Alors, des milliers d'entre eux se mettent en route dans leur voiture Trabant, traversent la Tchécoslovaquie, et se présentent à la frontière austro-hongroise. Ne parvenant pas à enrayer la marée des Trabants est-allemandes et refusant de recourir à des moyens militaires qui ne pourraient que provoquer de nombreux morts, les autorités hongroises décident, le 2 mai 1989, d'ouvrir, pour la première fois depuis 1948, la frontière austro-hongroise, d'abord au poste de Hegyeshalom. À cette date, le rideau de fer est condamné car il fonctionne comme une chaîne : il suffit qu'un maillon saute pour qu'elle ne tienne plus. Le 10 septembre 1989, la Hongrie suspend donc ses accords avec la RDA puis les ministres autrichien et hongrois des Affaires étrangères coupent ensemble symboliquement le rideau de fer. Une boutade fait alors florès à Bonn : « la réunification allemande est en marche... en RFA, par le transfert des dix-sept millions d'Allemands de l'Est vers l'Ouest ».

Du fait de l'importance de son émigration, la RDA n'est plus viable : elle perd ses actifs et ne peut plus arrêter son hémorragie démographique. Elle a beau avoir une puissante armée et disposer de nombreuses forces de police, une seule solution s'avère possible : l'ouverture de la frontière avec la RFA, en espérant que les Allemands de l'Est se contenteront de la liberté de circulation entre l'Est et l'Ouest sans demander davantage, d'autant que l'afflux record des réfugiés pose également beaucoup de problèmes à l'Allemagne de l'Ouest. Et, dans le même temps, les dirigeants de l'URSS espérant gagner leur survie en lâchant la RDA, le 9 novembre 1989, le mur de Berlin s'ouvre à son tour. La RDA termine son agonie pour mourir officiellement à la date de la réunification, le 3 octobre 1990 (Dumont, Verluise, 2014).

Ainsi, plusieurs lois de démographie politique, comme celles du différentiel ou de repoussement, montrent combien la démographie est co-actrice des ruptures stratégiques. Mais, pour approfondir cette question, nous devons

montrer que la négligence des paramètres démographiques peut conduire à un aveuglement total face à une rupture stratégique dont la révélation dans les chancelleries n'apparaît que lorsqu'elle est déjà réalisée, et dont la prise en compte dans les politiques des États n'intervient qu'a posteriori, justement par méconnaissance de la démographie qui, seule, aurait permis d'éclairer suffisamment tôt les responsables sur la probabilité de ladite rupture stratégique qui, alors, ne les aurait pas « surpris ».

Dans l'exemple ci-après, la négligence concerne ce que j'ai appelé la « loi des groupes humains », c'est-à-dire le fait de ne pas prendre en compte, dans un État, l'existence sur son territoire de groupes humains différenciés. Puisqu'un groupe humain se définit comme un ensemble de personnes attachées au territoire où elles résident depuis longtemps, et ayant des caractéristiques qui les singularisent dans le pays où elles habitent, un tel oubli est une erreur stratégique.

IGNORANCE DE LA LOI DES GROUPES HUMAINS ET INCAPACITÉ À ANTICIPER UNE RUPTURE STRATÉGIQUE

La déclaration de Daech, le 29 juin 2014, selon laquelle cette organisation prend, dans ses communiqués, le nom d'« État islamique » et annonce le rétablissement du califat, son chef, Abou Bakr al-Baghdadi, se proclamant calife, successeur de Mahomet, sous le nom d'Ibrahim, résonne comme un coup de tonnerre. Elle atteste d'une modification incontestable des rapports de force au Moyen-Orient et témoigne d'une rupture stratégique. À cette date, ce califat contrôle effectivement de larges pans de l'Irak et de la Syrie. L'analyse stratégique aurait-elle pu anticiper cette rupture, que les médias ont largement présentée comme un événement nouveau non anticipé ? Cette rupture aurait-elle pu ne pas avoir lieu si la « loi des groupes humains » avait été prise en compte ? Pour répondre à ces questions, analysons la distribution ethno-religieuse de la population de l'Irak selon une carte que nous avons publiée en 2002 (Dumont, Montenay, 2002), donc au moment où le régime de Saddam Hussein était toujours en place. Il importe d'insister sur la date de publication de cette carte, à une période où la méconnaissance de cette région était assez générale. Le fait que le journal *Le Monde* ait considéré cette carte comme novatrice en la repro-

plement séparant les espaces kurdes des espaces sunnites comprend ces deux types de populations, d'autant que Saddam Hussein a installé des populations pour arabiser les territoires regorgeant de pétrole du piémont kurde. Enfin, l'Irak comporte un certain nombre de minorités religieuses, dont la population chrétienne, environ 700 000 personnes (soit 3 % de la population totale) en 2002. Cette population est doublement dispersée : d'une part entre une douzaine de confessions chrétiennes⁹⁷ dont la plus importante est catholique chaldéenne, d'autre part, sa géographie est dispersée presque sur l'ensemble du pays, contrairement à la minorité des Yézidis, surtout présente sur les monts Sinjar.

Cette géographie linguistique, ethnique et religieuse, a priori relativement complexe, explique sans doute la méconnaissance en France des données humaines de l'Irak, que l'on peut illustrer par cette réflexion de Clemenceau rapportée par Robert de Caix, du *Journal des débats* : « les Anglais m'ont parlé des Kurdes toute la journée. Je n'ai rien compris. Dites-moi de qui il s'agit ».

Certes, la vieille histoire mésopotamienne et le passé de l'empire arabe de Bagdad peuvent renforcer le sentiment national en Irak. Mais la géographie humaine de ce pays comporte aussi des tendances centrifuges, susceptibles d'être attisées par des puissances extérieures ou des idéologies. En 2002, le régime de Saddam Hussein est encore en place, imposant d'une main de fer son pouvoir par la force. Mais comme il gouverne en s'appuyant presque exclusivement sur les Arabes sunnites, il exaspère les Arabes chiites, poussant par exemple certains de leurs chefs religieux à s'exiler en Iran pour échapper aux prisons ou aux meurtres organisés par le régime.

En 2003, les États-Unis renversent Saddam Hussein. La dictature écartée, les chiites, légèrement majoritaires parmi les Irakiens, et très largement majoritaires dans certaines régions, ainsi que les Kurdes, très largement majoritaires au nord du pays, revendiquent un rôle politique alors qu'ils ont été brimés auparavant, et même davantage : assassinats de dignitaires chiites, interdiction de pèlerinages chiites, destruction de quelques 4 000 villages à peuplement majoritairement kurde entre 1980 et 1988,

⁹⁷ Gérard-François Dumont, « La longue histoire des chrétiens d'Orient », *Le Figaro Histoire*, 16, octobre-novembre 2014, p. 8-14.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

meurtres de Kurdes à l'arme chimique, le tout causant la mort de plus de 100 000 Kurdes, etc.

Or, l'avenir de l'Irak est inscrit dans cette carte publiée en 2002 : soit le régime post-Saddam Hussein s'avère capable de concrétiser une indispensable réconciliation nationale, soit le risque de forces centrifuges pouvant déboucher sur une rupture stratégique est réel. Les États-Unis, qui gouvernent l'Irak à compter de 2003 comme un protectorat, rêvent au mythe de la nation building, de la construction d'une nation effectuée par une puissance extérieure. Mais en fait, en 2003, les États-Unis mettent en place une réorganisation politique fondée sur des critères ethno-confessionnels.

Ensuite, parallèlement au retrait progressif du protectorat américain, la majorité des gouvernements irakiens ne sait ou ne veut pas s'engager sur la voie de la réconciliation. En dépit de la Constitution de 2005 qui, tout en affirmant que « l'islam est la religion officielle de l'État », reconnaît le caractère pluri religieux, plurilinguistique et pluriethnique de l'Irak (Al Yaqoobi, 2012), le confusionnisme politico-religieux est incontestable pendant la période où al-Maliki est Premier ministre (2006-2014). Dès 2006, le nouveau pouvoir irakien refuse de mettre en œuvre une « réconciliation nationale » (mousalaha wataniyya), pourtant officiellement lancée. D'ailleurs, « lors de la campagne électorale de 2010, Nouri al-Maliki n'a pas hésité à récuser le plan de réconciliation qu'il avait lui-même lancé en juin 2006, en gelant des travaux du ministère pour le dialogue national » (Benraad, 2011). En particulier, sachant que le Président irakien Jabal Talabani, un Kurde sunnite, se trouve souvent à l'extérieur du pays pour des raisons de santé, le Premier ministre, Nouri al-Maliki, chiite, pense qu'il a les mains plus libres pour défavoriser les Irakiens non chiites. D'où la radicalisation de certains musulmans sunnites. Tout se passe comme si le pouvoir irakien considérait qu'il devait se venger des vexations infligées aux chiites sous Saddam Hussein en réduisant, parfois en ignorant, la place politique que méritent les autres Irakiens. Le pouvoir connaît donc une dérive communautariste ; la déconstruction nationale de l'Irak est en marche.

Pour éclairer le processus, qui va conduire à la rupture stratégique internationalement constatée en 2014, il faut comprendre à quel point nombre d'Irakiens sunnites ont été discriminés par le nouveau gouvernement de Bagdad et écartés des postes administratifs ou militaires, ce qui les a conduits à s'opposer de plus en plus au pouvoir central, pour se retrouver en conséquence dans le même combat que celui d'un Conseil consultatif réunissant différents groupes djihadistes. C'est seulement quelques

mois après la nomination de Nouri al-Maliki comme Premier ministre que s'instaure, à l'automne 2006, un « État islamique d'Irak », ses dirigeants se considérant comme les vrais représentants politiques de l'Irak. Le pays connaît alors attentats meurtriers, assassinats et enlèvements. Puis, le 9 avril 2013, après avoir profité du soutien de fait de certains monarchies du Golfe et de la Turquie pour s'implanter en Syrie, l'« État islamique d'Irak » se proclame « État islamique en Irak et au Levant » (EIL), soit, en arabe, Daech : « D » pour État, « a » pour islamique, « e » pour Irak et « ch » pour Levant. Le 11 juin 2014, cet EIL prend Mossoul, s'emparant de gisements pétroliers, après avoir conquis Falloujah en janvier 2014, face à une armée irakienne mal organisée, essentiellement chiite et dont des officiers sunnites semblent être passés à l'ennemi. Dans les jours suivants, l'organisation islamiste prend d'autres villes, poussant au sud vers Bagdad, puis annonce, le 29 juin 2014, le rétablissement du califat qu'elle intitule « État islamique » (EI).

Ainsi la carte de 2002 est prémonitoire de la rupture stratégique actée en juin 2014 : au nord, un État kurde qui n'est plus potentiellement un État fédéré ou associé à Bagdad, mais un État de fait, exerçant lui-même ces missions régaliennes que sont la défense, la sécurité intérieure ou la justice ; au centre et au sud, le gouvernement irakien internationalement reconnu, mais dont la souveraineté ne s'exerce que sur cette partie du territoire. À l'ouest, des provinces majoritairement sunnites que l'absence de réconciliation nationale a conduites dans les bras de l'« État islamique », dont il faut rappeler qu'il est né en Irak.

Cette rupture stratégique tient aussi à la terreur mise en œuvre contre les Irakiens chrétiens et qui contribue à mettre la nation irakienne en péril. Mossoul, où une présence chrétienne existait depuis vingt siècles, et qui en comptait encore 35 000 en 2003, est « nettoyé » de ses derniers chrétiens ; seulement environ 3 000 chrétiens ayant échappé aux massacres dans cette ville ont pu fuir. En effet, la diminution du nombre de chrétiens en Irak s'est accentuée depuis la chute de Saddam Hussein en 2003. Environ 1,2 million de chrétiens vivaient en Irak durant les années 1990 et beaucoup ont émigré à cause de la série d'attaques dont leur communauté a été victime. Leur nombre, déjà réduit à environ 636 000 en 2005, est estimé à 250 000 à la fin de 2014. Une diminution mise en évidence par l'essor des diasporas chrétiennes d'Irak, apparues par exemple ces dernières années en Suède. C'est la survie du christianisme en Irak qui se pose, avec des conséquences potentiellement désastreuses.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

En effet, la présence chrétienne en Irak ne peut se limiter à une dimension symbolique ou être considérée comme anecdotique. Elle a souvent exercé un rôle de liant. Elle a participé – désormais plus modestement, du fait des exodes – à une diversité utile à la nation irakienne, ne serait-ce que pour contribuer à enrayer les risques d'un face-à-face marqué par l'incompréhension entre Irakiens chiites et sunnites, en offrant une pédagogie de l'altérité. Tout le contraire d'un poids pour la nation irakienne, elle en est une condition, d'où les violences qu'elle a subies de la part de ceux qui veulent détruire cette nation.

La rupture stratégique qu'a représentée l'annonce de l'installation d'un califat par Daech au Moyen-Orient a largement surpris. Pourtant, cette éventualité se lisait dans les risques propres à la géographie de la population de l'Irak, risques que la carte de 2002 mettait en évidence. D'ailleurs, cette carte est toujours valable en 2015, mais désormais pour expliquer l'éclatement du territoire irakien. Cet exemple est loin d'être unique tant aujourd'hui qu'hier. Quand des pays ne savent pas ou refusent de mettre en place des modes d'inclusion pour des groupes humains qui les composent, ces derniers peuvent prendre des orientations centrifuges.

La démographie ne doit pas être conçue comme l'étude d'une avalanche de chiffres plus ou moins indigestes. Elle est aussi une science qui permet de mieux comprendre les ruptures stratégiques parce que les paramètres démographiques sont co-acteurs de ces ruptures. Puisqu'elle est utile, et même indispensable pour comprendre les ruptures stratégiques passées, la démographie peut-elle aider à anticiper d'éventuelles ruptures stratégiques futures ? Effectivement, cette discipline conduit à mettre en évidence la possibilité de ruptures stratégiques au XXI^e siècle, dues par exemple à l'évolution du poids respectif des puissances dans le monde ou au sein de l'Union européenne.

DÉMOGRAPHIE ET PROSPECTIVE DES RUPTURES STRATÉGIQUES

Pour éclairer d'éventuelles futures ruptures stratégiques, considérons d'abord les projections démographiques moyennes des deux seuls pays milliardaires en nombre d'habitants : la Chine et l'Inde.

Loi du différentiel et éventuelle rupture stratégique au sommet

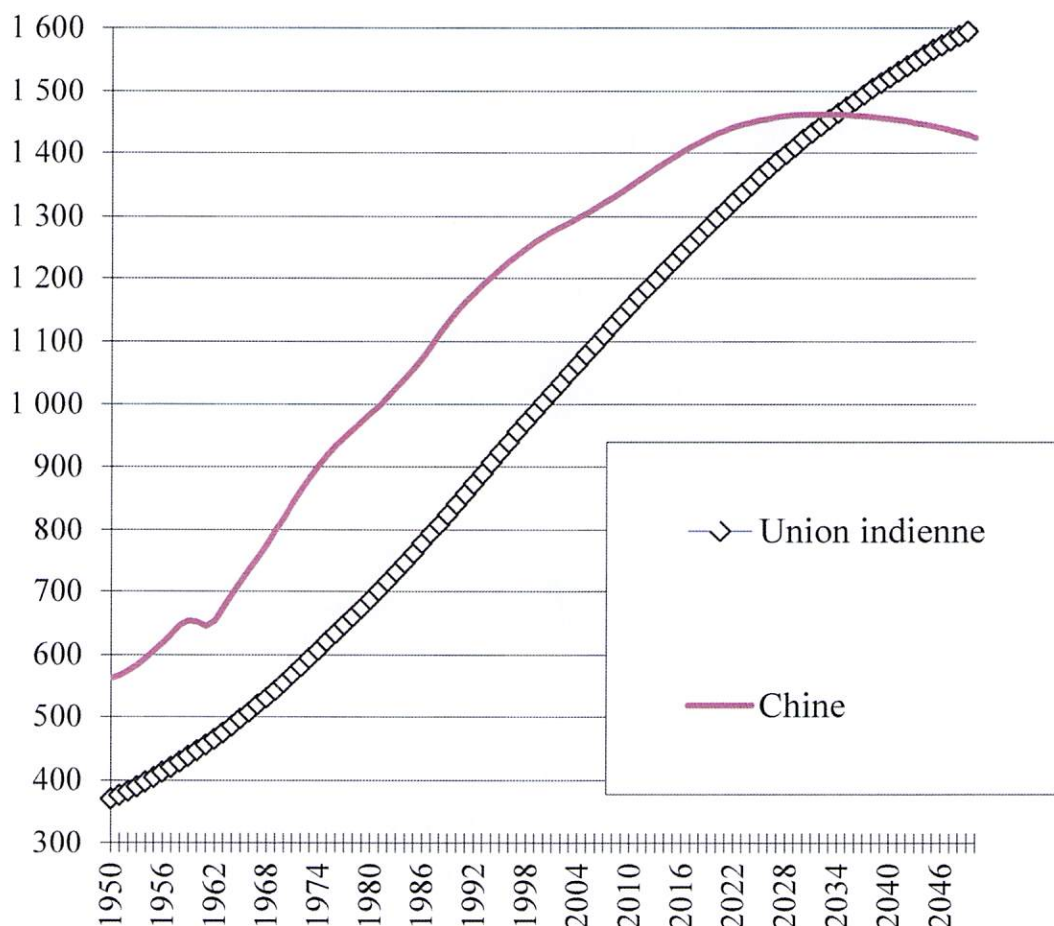
Selon les projections moyennes effectuées au début des années 2010, les rangs pourraient s'inverser entre ces deux pays qui sont les plus peuplés de la planète.

En effet, côté chinois, la décélération de la croissance démographique est nette. Sous l'effet de sa politique démographique coercitive, dite « politique de l'enfant unique », le taux de fécondité de la Chine a accentué sa baisse. Mais, et surtout, cette politique a engendré un déficit de femmes (Dumont, 2008b) en raison de la préférence pour les garçons, ce qui minore la capacité reproductive du pays. La population chinoise des années 2010 ne continue de croître que du fait de ce que l'on appelle l'inertie démographique : bien que sa fécondité soit devenue très faible, les naissances sont encore relativement élevées en raison des effectifs de femmes en âge de procréer, qui correspondent aux naissances féminines des années 1980. En outre, l'amélioration de l'espérance de vie limite le nombre de décès. Mais, si la fécondité ne remonte pas très fortement, la situation pourrait s'inverser dans les années 2030, sous le triple effet d'un nombre amoindri de femmes en âge de procréer et du vieillissement de la population entraînant une hausse des décès. La Chine pourrait alors entrer dans une phase de dépeuplement par suite d'un nombre de naissances devenant inférieur à celui des décès.

En revanche, la population de l'Inde, devenue milliardaire au début du XXI^e siècle (Dumont, 2006), est caractérisée par une fécondité plus élevée que celle de la Chine et par un déficit de filles nettement moindre, même si la diffusion de l'échographie engendre, dans certains États, la possibilité de concrétiser le choix préférentiel pour les garçons. Les projections moyennes laissent donc envisager une poursuite de la croissance démographique de l'Inde, même si son rythme ralentit.

L'évolution inverse entre une Inde en croissance démographique continue, bien que ralentie, et une Chine atteignant un maximum de 1,462 milliard d'habitants en 2033 avant de décroître, donnerait à l'Inde la première place démographique dans le monde. Or, l'Inde a déjà commencé à valoriser son importance démographique en déposant en 2003 une demande officielle pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette demande est d'ailleurs approuvée par différents pays comme la France, dont les gouvernements, quelle que soit leur tendance politique, rappellent périodiquement leur position, par exemple lors de

La population de la Chine et de l'Inde



En millions d'habitants : données estimées depuis 1950 et projections moyennes jusqu'en 2050.

© Gérard-François Dumont - Chiffres IDB.

visites officielles de ministres français en Inde. Ainsi, l'Inde, évoluant vers le premier rang démographique dans le monde, pourrait-elle disposer d'un atout supplémentaire pour se valoriser, atout qu'elle peut en outre mettre en valeur par ses diasporas, comme elle a su le faire depuis deux décennies (Dumont, 2008a). Sa montée démographique pourrait se traduire par une rupture stratégique dans le concert des nations car elle joue un rôle de co-acteur à côté d'autres éléments nécessaires, comme la consolidation de sa construction étatique, plutôt réussie à ce jour. En effet, qui aurait pu assurer avec certitude, en 1947, que l'Inde n'aurait pas éclaté sous l'ef-

fet de forces centrifuges durant les 70 premières années de son indépendance ?

Parmi d'autres ruptures stratégiques que la démographie laisse entrevoir, présentons-en deux qui concernent l'Union européenne.

Différentiel au sein de l'UE et bouleversement dans les instances européennes

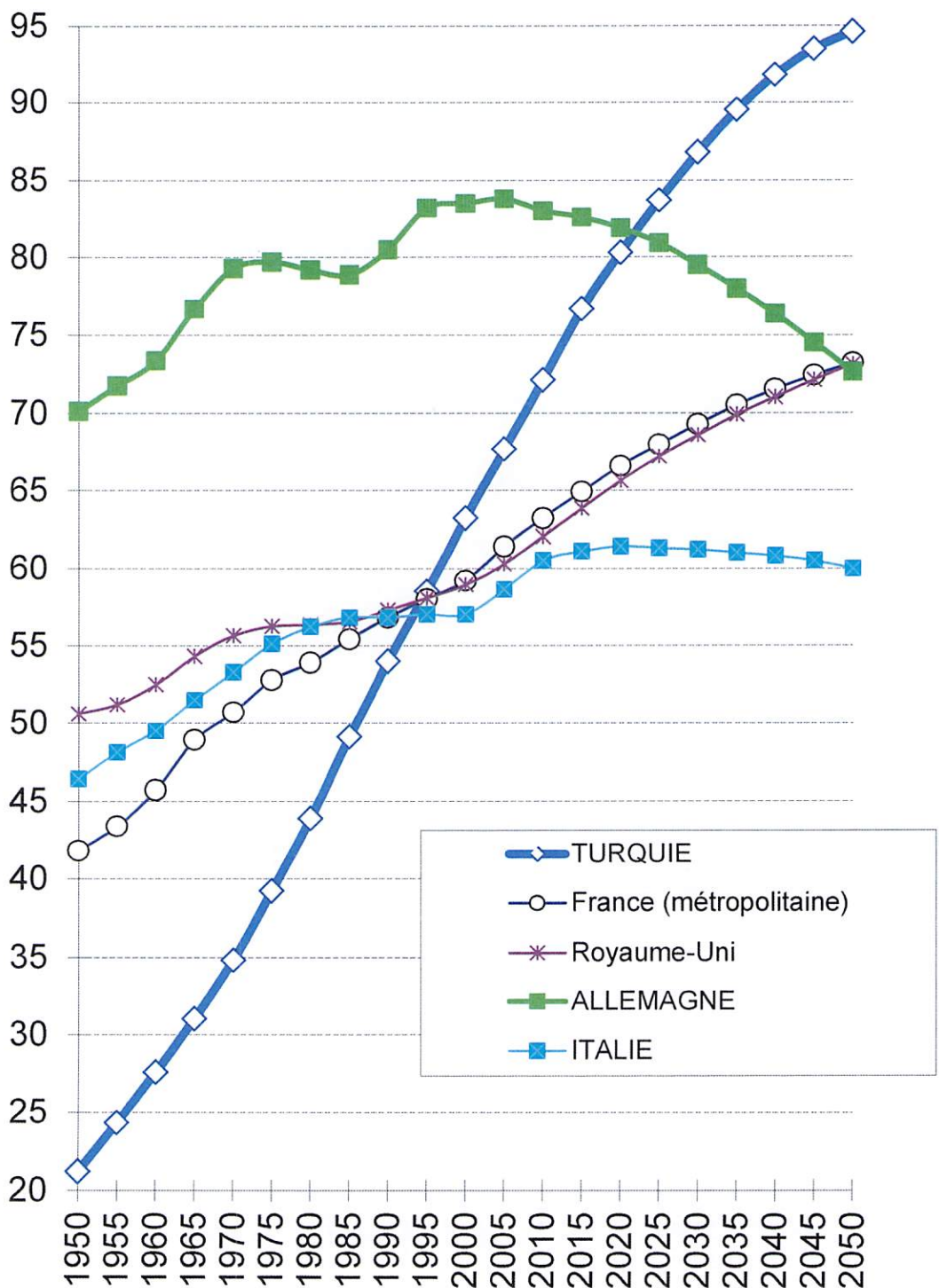
Pour les comprendre, il faut rappeler que le traité de Lisbonne organise un nombre de voix au Conseil européen, l'instance de décisions qui regroupe les gouvernements des États membres, strictement proportionnel à la population des pays. Cette règle, sans doute appliquée à compter de 2017, engendrera des modifications substantielles dans les droits de vote, en augmentation pour les quatre les plus peuplées, en diminution pour l'Espagne ou la Pologne et pour les pays les moins peuplés. Cette nouvelle répartition des droits de vote au sein du Conseil européen peut avoir des conséquences pour toutes les décisions ne relevant pas de l'unanimité, mais d'une majorité qualifiée. En effet, la majorité qualifiée correspondra alors à au moins 55 % des États représentant au moins 65 % de la population. Lorsque le Conseil ne statuera pas sur proposition de la Commission, ou du Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, les seuils de majorité seront fixés à 72 % des États représentant 65 % de la population.

Or, selon les projections moyennes, les pays de l'Union européenne connaîtront des évolutions démographiques fort dissemblables (Dumont, Verluise, 2015). Certains pourraient voir leur population augmenter, accroissant ainsi leurs droits de vote, comme la France qui additionne, en métropole, une des fécondités les moins abaissées de l'Union européenne, un solde migratoire continûment positif et, dans certains départements d'outre-mer, une très forte croissance démographique, comme en Guyane et à Mayotte, devenue région ultrapériphérique de l'UE en 2014.

À l'opposé, l'Allemagne, en dépit de ses apports migratoires, pourrait enregistrer une diminution de sa population sous l'effet de ce que j'ai appelé son « hiver démographique »⁹⁸. En conséquence, à l'horizon 2050, selon

⁹⁸ J'ai proposé à la fin des années 1970 l'expression « hiver démographique » pour

La population des principaux pays de l'Union européenne et de la Turquie : évolution et projection moyenne



Population en millions d'habitants.

© Gérard-François Dumont - Chiffres World population prospects The 2012 revision, variante moyenne.

la projection moyenne, les populations de la France et du Royaume-Uni pourraient devenir plus importantes que celle de l'Allemagne. Mais, bien avant cette date, le droit de vote au Conseil européen augmenterait tandis que celui de l'Allemagne diminuerait, sauf en cas d'accueil par ce pays de vagues migratoires massives. Dans ces conditions, le fait que l'Allemagne dispose au Parlement européen du nombre le plus élevé de députés pourrait être jugé inéquitable. Une rupture stratégique proviendrait de ce que le jeu des rapports de force au sein de l'UE pourrait s'en trouver modifié de façon significative. Mais une autre rupture stratégique pourrait concerner également l'UE.

Le différentiel démographique et la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE

En effet, les relations entre la Turquie et l'UE ne peuvent ignorer les évolutions démographiques. Lorsque la Communauté économique européenne signe, en 1963, un accord économique avec la Turquie pour associer ce pays à son union douanière, il s'agit bien de s'ouvrir un marché turc dont le nombre de consommateurs augmente, au profit des entreprises européennes à la recherche de nouveaux clients. Toutefois, en 1963, la Turquie compte nettement moins d'habitants que chacun des trois pays les plus peuplés de la Communauté économique européenne, l'Allemagne (à l'époque seulement la RFA), la France et l'Italie. Quarante-deux ans plus tard, lorsque le Conseil européen décide, le 3 octobre 2005, de donner le statut de pays candidat à la Turquie, celle-ci est désormais plus peuplée que la France, le Royaume-Uni et l'Italie, mais encore moins peuplée que l'Allemagne réunifiée.

Supposons désormais que l'adhésion définitive de la Turquie à l'UE soit actée en 2025 : ce serait une rupture stratégique dans l'histoire de l'Union européenne. Il faut rappeler que cette organisation régionale, en dépit de ses difficultés, a pu se développer parce qu'elle ne comptait en son sein aucun pays considéré comme prééminent, facteur qui obère une meilleure synergie au sein du Mercosur (Marché commun de l'Amérique du

dénommer une fécondité nettement et durablement en dessous du seuil de remplacement des générations ; une formulation ensuite utilisée par exemple dans : Dumont *et al.*, 1986.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

Sud) ou du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). Et, depuis 1957, jamais l'UE ne s'est élargie à un pays plus peuplé que l'un des anciens pays membres : cela a toujours été sa « tendance lourde ». Même lors de l'élargissement comprenant le pays le plus peuplé, le Royaume-Uni, ce dernier, avec 56,2 millions d'habitants en 1973, était moins peuplé que l'Allemagne, précisément la RFA avec 61,8 millions, et à peine plus peuplée que l'Italie ou la France (DOM compris). En outre, la dynamique démographique du Royaume-Uni était faible puisque, à cette période, son solde migratoire était négatif.

L'adhésion de la Turquie, selon les projections démographiques moyennes (Dumont, 2011a), constituerait une rupture stratégique avec, pour la première fois, un élargissement à un pays plus peuplé que chacun des anciens membres. Tout l'équilibre des pouvoirs au sein des instances européennes s'en trouverait changé, qu'il s'agisse du droit de vote au Conseil européen ou de la répartition des parlementaires par pays. Sans oublier la possibilité pour la Turquie d'utiliser ses diasporas présentes dans d'autres pays de l'UE, si elle reste, comme un expert le constate aujourd'hui (Godard, 2015), la plus active en matière d'influence des pays d'origine des diasporas.

Au-delà des trois exemples précédents de prospective de ruptures stratégiques dues à des changements de rapports de force entre des puissances, d'autres pourraient porter sur des ruptures stratégiques susceptibles de se déclencher à l'intérieur d'un État, par exemple en Chine (Dumont, 2011b) compte tenu de la « loi générationnelle » qui résulte de l'évolution structurelle de la composition par âge d'une population, ou, en Turquie, compte tenu de la « loi des groupes humains ». Mais il importe surtout de préciser quel enseignement principal doit être retenu de l'examen de la place et du rôle de la démographie dans la prospective stratégique.

EN DÉMOGRAPHIE, « TENDANCE LOURDE » PEUT SIGNIFIER « RUPTURE »

En effet, les trois exemples ci-dessus de ruptures stratégiques possibles mettent en évidence une particularité fondamentale de la science de la population qui n'a pas d'équivalent dans les autres disciplines : en démographie, une « tendance lourde », c'est-à-dire, en langage prospectif, le simple prolongement des tendances constatées dans les dernières années précédant la réalisation d'un travail prospectif, peut se traduire par une

« rupture », c'est-à-dire une variation importante par rapport à la tendance lourde initiale. Cela est lié à deux caractéristiques fondamentales de la démographie qui créent des effets d'inertie : une longue unité d'œuvre et une logique de longue durée.

Longue unité d'œuvre

En effet, en démographie, la période élémentaire d'analyse nécessite une durée longue, c'est-à-dire qu'il faut considérer une longue unité d'œuvre. En effet, dans chaque discipline, l'étude scientifique suppose de considérer une certaine durée, fort variable selon les domaines examinés.

L'unité d'œuvre en climatologie, dans les climats tempérés, c'est au moins trois mois, c'est-à-dire une saison. L'unité d'œuvre en matière fiscale, c'est l'année civile. L'unité d'œuvre en matière politique, c'est deux, cinq, six ou sept ans, le temps qui sépare deux élections. En matière financière, maintenant, c'est souvent quelques dizaines de secondes, un temps suffisant pendant lequel le cours d'une monnaie ou d'une action peut brutalement changer.

En démographie, l'unité d'œuvre, c'est la différence entre deux générations, soit une trentaine d'années. Le nombre des naissances d'une année donnée dépend des comportements de fécondité et des effectifs des générations en âge de procréer. Or, ces derniers requièrent, pour être analysés, de prendre en compte notamment les naissances intervenues une trentaine d'années auparavant. Et, pour examiner de façon véritablement exhaustive le comportement de fécondité ou de nuptialité d'une population, il convient de se pencher sur une période entrant dans la logique de vie de cette population : comme chacun sait, la fécondité correspond à une période de la vie féminine qui est d'une trentaine d'années.

Cette longue unité d'œuvre se retrouve également dans la population mobilisable⁹⁹ ou dans la population active. Les entrées dans cette population, une année donnée, sont dépendantes des naissances intervenues une vingtaine d'années auparavant, et même davantage en ce qui concerne les personnes ayant suivi un enseignement supérieur.

⁹⁹ C'est pourquoi la France avait voté la loi des trois ans (pour le service militaire) en 1913 ; cf. Baux, 2014.

Une logique de longue durée

En démographie, au-delà de la longue période élémentaire d'analyse, il faut considérer une logique de longue durée et même de très longue durée. La loi de finances votée par un Parlement déroule une logique directe sur une année ; le vote conduisant à élire une municipalité déroule une logique sur six ans ; la décision d'une entreprise ou d'un particulier de faire un placement à court terme couvre la durée de ce placement. Mais, en démographie, les données observées à un certain moment ont des conséquences pendant de très longues périodes, puisqu'il faut pratiquement un siècle pour renouveler entièrement une population.

Cela met la science de la population dans une situation remarquable. En forçant le trait, nous pourrions la considérer comme une « boule de cristal scientifique » car la démographie permet, dans une certaine mesure, de jouer avantageusement le rôle prédictif qui est censé être celui de la boule de cristal.

CONCLUSION : LES DIX COMMANDEMENTS

Puisqu'il est incontestable que les paramètres démographiques sont des co-acteurs des ruptures stratégiques, hier, aujourd'hui, comme demain, cela justifie d'approfondir cette nouvelle discipline que j'ai appelée la démographie politique, étude des interrelations entre les questions de population et les questions de la cité, en employant, bien entendu, le mot « cité » au sens originel, discipline dont la méthode relève de l'expérimentation invoquée.

L'analyse stratégique doit donc intégrer dans son champ d'investigation les données et évolutions démographiques. Il ne s'agit pas d'appliquer à l'analyse stratégique une grille de lecture permettant de tout expliquer par les réalités et dynamiques démographiques, mais de ne pas omettre l'existence des lois de la démographie politique dans l'analyse stratégique. En conséquence, l'analyse stratégique appelle la prise en compte des dix commandements de la démographie politique que nous avons proposés :

Le nombre d'habitants des pays tu prendras en compte.

Leur géodémographie selon les groupes culturels, ethniques ou religieux tu étudieras.

Les effets de stimulation démographique tu analyseras.

Les conséquences de la langueur démographique tu considéreras.

La composition par âge des populations tu comprendras.

La composition par sexe des populations tu n'oublieras pas.

Aux différentiels démographiques naturel et migratoire tu t'intéresseras.

Les migrations d'attraction tu examineras.

Les migrations de repoussement tu observeras.

La montée du phénomène des diasporas tu approfondiras.

BIBLIOGRAPHIE

AL YAQOOBI Ali, *La Constitution irakienne de 2005. La diversité reconnue et assumée*, Éditions universitaires européennes, 2012.

AMORIM Celso, « Il faut un aggiornamento des institutions internationales », *Le Monde*, 27 septembre 2003.

BAUX Jean-Pierre, « 1914 : une France démographiquement affaiblie », *Population & Avenir*, 717, mars-avril 2014.

BENRAAD Myriam, « L'impossible réconciliation irakienne », *Revue internationale et stratégique*, 81, 2011, p. 44-53.

DUMONT Gérard-François, CHAUNU Pierre *et al.*, *La France ridée*, Hachette, 1986.

DUMONT Gérard-François, MONTENAY Yves, « L'Irak, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, 660, novembre-décembre 2002, p. 4-7 et 20.

DUMONT Gérard-François, « Le Brésil, géant de l'Amérique latine », *Population & Avenir*, 674, septembre-octobre 2005a, p. 4-8.

DUMONT Gérard-François, « Mayotte, une exception géopolitique mondiale », *Outre-Terre. Revue européenne de géopolitique*, 11, L'Esprit du temps, 2005b, p. 515-527.

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

DUMONT Gérard-François, « L'Inde, le nouveau milliardaire », *Population & Avenir*, 677, Association Population et Avenir, mars-avril 2006, p. 3.

DUMONT Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Ellipses, 2007a.

DUMONT Gérard-François, « L'Amérique latine veut compter dans la stratégie mondiale », *Agir. Revue générale de stratégie*, 29, 2007, p. 112-124.

DUMONT Gérard-François, « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », *Géostratégiques*, 19, 19 avril 2008a, p. 39-53.

DUMONT Gérard-François, « Le déficit des filles en Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ? », *Monde chinois*, 15, automne 2008b, p. 69-86.

DUMONT Gérard-François, « La longue histoire des chrétiens d'Orient », *Le Figaro Histoire*, 16, octobre-novembre 2014, p. 8-14.

DUMONT Gérard-François, « Le mur de Berlin : vie, mort et héritage géopolitique », *Diploweb.com*, 18 octobre 2009.

DUMONT Gérard-François, « La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité ? », *Géostratégiques*, 30, 1^{er} trimestre 2011a, p. 21-68.

DUMONT Gérard-François, « Les six enjeux de la démographie chinoise », *Géostratégiques*, 33, 4^e trimestre 2011b, p. 17-43.

DUMONT Gérard-François, Verluise P., *Géopolitique de l'Europe*, Armand Colin - Sedes, 2014.

DUMONT Gérard-François, Verluise P., *Géopolitique de l'Europe. De l'Atlantique à l'Oural*, PUF, 2015.

GODARD Bernard, *La Question musulmane en France*, Fayard, 2015.

SAUVY Alfred, *De Paul Reynaud à Charles de Gaulle*, Casterman, 1972.

WEISS Gillian, *Captifs et Corsaires. L'identité française et l'esclavage en Méditerranée*, Anacharsis, 2014.



IRSEM

INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE
DE L'ÉCOLE MILITAIRE

LA RUPTURE STRATÉGIQUE

Sous la direction du **LCL Olivier ENTRAYGUES**
Chercheur Enseignement de la guerre

É T U D E S



LA RUPTURE STRATÉGIQUE

Sous la direction du **LCL Olivier ENTRAYGUES**
Chercheur Enseignement de la guerre

Cette étude est composée des actes du colloque La Rupture stratégique organisé par l'IRSEM le 11 février 2015 et de l'ensemble des travaux préparatoires.

Pour citer cette étude

LCL Olivier Entraygues (dir.), *La Rupture stratégique*, Étude de l'IRSEM n°48, février 2017.

Dépôt légal

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-151019-7